

En tant que Canadiens, nous sommes conscients de notre responsabilité envers les pays en voie de développement. Nous voulons qu'ils aient la possibilité de vendre sur nos marchés et que les pays qui achètent nos produits aient la possibilité de nous vendre les leurs. Je voudrais signaler qu'en ce qui concerne cette marchandise, nous avons fait plus que nous n'y étions tenus. Par exemple, nous achetions deux fois plus de textiles importés par habitant que les Américains. Nous achetons plusieurs fois plus de chemises importées par habitant que les pays de la Communauté européenne.

**M. Hogarth:** Nous sommes toujours en train de perdre notre chemise.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Nous ne traînons derrière personne quand il s'agit de faciliter les échanges commerciaux avec les pays du tiers monde. Cela nous a coûté un prix considérable. Je sympathise beaucoup avec les députés qui ont parlé au nom des travailleurs de leurs circonscriptions, victimes de la modification actuelle de notre régime d'échanges commerciaux.

• (4.10 p.m.)

D'après les chiffres que je possède, environ 1,400 personnes au Québec, 3,000 dans tout le Canada, qui travaillaient dans l'industrie de la chemise ont perdu leurs emplois. Il faut à un certain moment arrêter cette déprédation. D'après le député de Waterloo (M. Saltsman), le libre-échange doit aller de pair avec la planification économique. Nous ne saurions réfuter ce point si ce n'est pour dire qu'il vaudrait mieux parler d'une plus grande libéralisation des échanges car c'est à cela que tendent nos efforts. Je crois que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) l'admet. On ne peut pas garder bonne conscience lorsqu'on voit un programme de libéralisation des échanges anéantir des industries établies.

Les Canadiens peuvent être fiers de l'énorme accroissement de nos exportations vers tous les pays du monde. Pour être juste envers nos compatriotes, il faut leur donner le temps d'accepter ces changements et de s'y adapter. Voilà l'objet de la motion.

Le gouvernement a chargé une commission d'examiner la situation de l'industrie du textile et du vêtement. Cette commission a le pouvoir de recommander au gouvernement des changements qui permettront aux industries actuelles de s'adapter et de se transformer et ainsi d'employer leur personnel à de nouvelles tâches pour qu'ils puissent gagner leur vie.

Le programme cherche avant tout à inciter les industries à concentrer leurs efforts publicitaires sur le style, afin de trouver de nouveaux débouchés. Le programme vise aussi à restructurer l'industrie. On compte que l'industrie de la chemise exportera pendant l'année qui s'en vient pour 1 million de dollars d'articles. Celles des textiles et des vêtements exporteront jusqu'à 200 millions de dollars d'articles.

Pour qu'elle puisse s'adapter à la conjoncture, le gouvernement met à sa disposition une gamme complète de programmes pour lui prêter main-forte, y compris des

consultations avec des économistes et des spécialistes du ministère de l'Industrie et du Commerce, sans parler des moyens variés d'assistance dont l'industrie dispose déjà aux termes du GAAP. Je rappelle aux députés que le programme du GAAP a donné d'excellents résultats, sans précisément stimuler l'industrie, mais en lui permettant de se transformer comme ce fut le cas pour l'industrie automobile. Voilà ce que le gouvernement est prêt à faire.

Il importe au plus haut point que ces programmes d'adaptation réussissent. Je le répète, l'industrie a été extrêmement pillée. En 1966, par exemple, l'industrie canadienne de la chemise occupait environ 90 p. 100 du marché. En 1970, elle n'en occupe plus qu'à peu près 55 p. 100. C'est une épreuve considérable pour cette industrie et il faut lui donner le temps de se redresser. Je crois que ces programmes d'adaptation que propose le gouvernement seront efficaces, mais ils ne pourront être établis qu'après un délai raisonnable.

Le gouvernement demande que le décret reste en vigueur jusqu'au 29 novembre 1971. Pendant cette période, la Commission du textile et du vêtement pourra faire des recommandations de nature à aider l'industrie et qui guideront le gouvernement dans l'établissement de mesures permettant à l'industrie de s'adapter.

Je sais que tous les députés veulent que la mesure à l'étude soit adoptée rapidement. Cet après-midi, des députés ont exposé d'excellentes idées, et je les en remercie. Le député de Beauce (M. Rodrigue) a dit que l'importation des chemises devrait être contingentée. Je lui rappelle que, à l'heure actuelle, il existe un excellent régime de restriction volontaire à l'égard des pays avec lesquels nous commerçons dans ce domaine. Aujourd'hui, nous étudions une mesure destinée à étayer ce régime.

En conclusion, je recommande une prompt adoption de cette mesure.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

#### LA LOI DE 1970 CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC (MESURES PROVISOIRES)

MESURES PRÉVOYANT DES POUVOIRS D'URGENCE POUR LE  
MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 novembre, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-181, prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.